

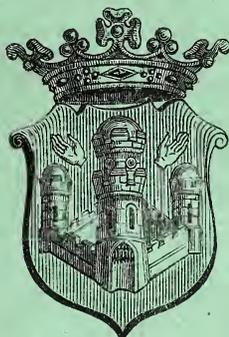
**NOTICE**  
DES  
**PEINTURES MURALES**

EXÉCUTÉES A LA  
**CHAMBRE DE COMMERCE D'ANVERS**

PAR  
**MM. G. Guffens et J. Swerts,**

ET DÉCRITES PAR  
**F. H. MERTENS**

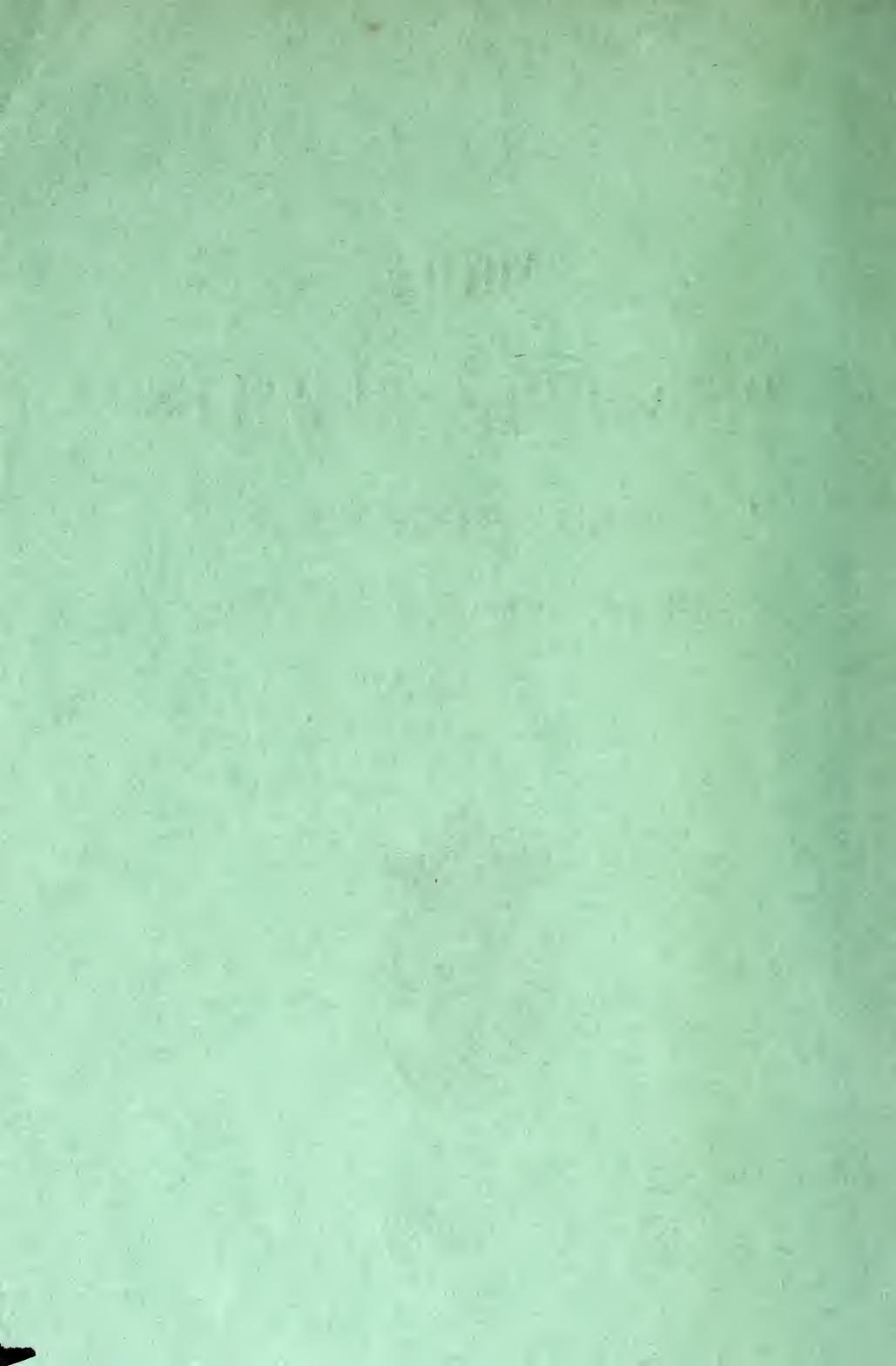
Bibliothécaire de la Ville.



**ANVERS**  
**J. B. VAN MOL-VAN LOY, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

Courte rue Neuve, 9

1858.



2/444

150

# NOTICE

PES

# PEINTURES MURALES

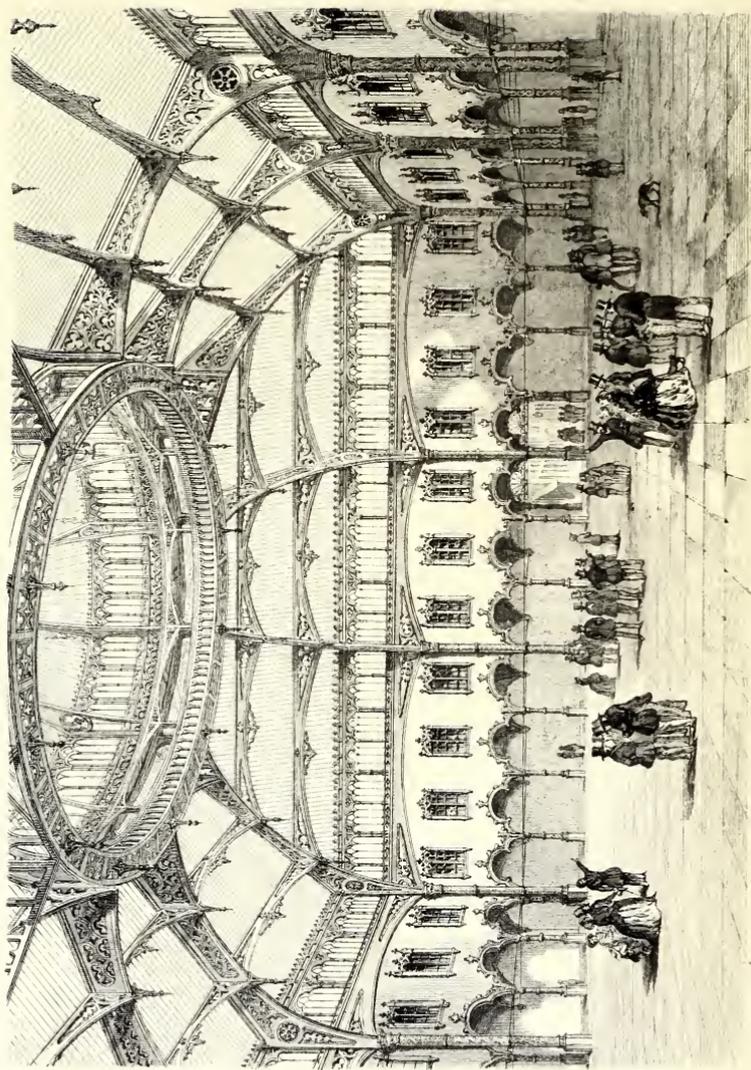
EXÉCUTÉES A LA

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANVERS.

Gand, Impr. de I. S. Van Doosselaere.



Digitized by the Internet Archive  
in 2016



D'après la Lithogr. publiée par M. Marcellini.

K. Heurs, Sc.

LA BOURSE D'ANVERS

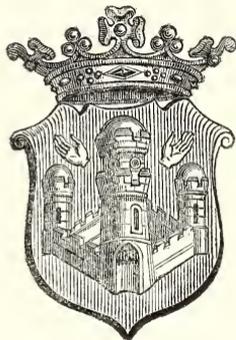
**NOTICE**  
DES  
**PEINTURES MURALES**

EXÉCUTÉES A LA  
**CHAMBRE DE COMMERCE D'ANVERS**

PAR  
**MM. G. Guffens et J. Swerts,**

ET DÉCRITES PAR  
**F. H. MERTENS**

Bibliothécaire de la Ville.



**ANVERS**  
**J. B. VAN MOL-VAN LOY, LIBRAIRE-ÉDITEUR**

Courte rue Neuve, 9

—  
1858.



On connaît assez généralement ces assemblées ou conseils institués dans les principales villes commerçantes de la France et de la Belgique, sous le nom de Chambres de commerce. On sait aussi que ces assemblées sont appelées à délibérer sur les intérêts commerciaux du pays, comme sur le développement de l'industrie.

L'utilité de ces institutions fut déjà reconnue par les négociants d'Anvers depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, la corporation ou association de commerçants qui se forma en notre ville en 1485, n'eut d'autre but que de protéger et de favoriser le commerce. Ce fut cette corporation qui, par ses réclamations auprès du duc de Bourgogne sur les exactions que nos négociants avaient à souffrir en Angleterre, obtint le mémorable *Traité d'Intercours*, conclu en 1495 entre Philippe-le-Bel et Henri VII, traité qui établit l'égalité des droits réciproques entre les deux nations. Cette institution était donc une véritable Chambre de commerce.

Mais la Chambre avec les attributions que nous lui connaissons aujourd'hui, ne date que de 1805.

Le lieu de réunion des représentants du commerce devint une des principales dépendances de la Bourse. Une salle de l'aile ouest du bâtiment fut désignée et appropriée pour y tenir les séances.

Cependant ce local resta dans sa simplicité primitive

jusqu'au jour où la coupole admirable, qui couvre aujourd'hui la cour de la Bourse, fut achevée.

Alors le conseil communal résolut de décorer la Chambre de manière à la rendre digne de la métropole du commerce. Les commissions des travaux, du commerce et des beaux-arts, adjointes au collège échevinal et présidées par notre Bourgmestre M. Loos, proposèrent, par leur rapport au conseil du 19 mai 1855, la peinture murale comme décoration à la fois artistique et d'un caractère sévère, et, pour nous servir des termes du rapport, telle qu'autrefois en notre ville non-seulement la riche corporation des commerçants, mais en général tous les corps de métiers en faisaient réaliser, à l'envi les uns des autres, dans les lieux de leurs réunions. Ces fresques devaient représenter les principaux épisodes de l'histoire du commerce d'Anvers; et c'est en suite de cette proposition que les sujets, dont nous donnons la description succincte, furent confiés au pinceau de MM. G. Guffens et J. Swerts. Deux jeunes artistes, MM. F. Claes, d'Anvers, et N. Otto Schwertgebur, de Weimar, les aidèrent dans l'exécution avec beaucoup d'intelligence et de talent. La partie décorative fut confiée à M. P. De Wit.

Les sujets des compositions qui ornent les six panneaux de la salle ont été choisis dans l'histoire spéciale du commerce d'Anvers. Dans ce choix nous sommes remontés, autant que les renseignements historiques nous l'ont permis, aux premiers événements de nos relations avec les nations étrangères; aux sources de la prospérité sans cesse croissante de notre ville, jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

## PEINTURES.



A ville d'Auvers  
faisait déjà partie  
de la Hanse en  
1515, et c'est  
probablement vers  
cette époque que  
les membres de  
cette célèbre con-  
fédération déposè-  
rent leurs chartes  
et privilèges aux  
archives de l'ab-  
baye de St-Michel.  
Il est certain qu'un  
siècle plus tard les  
religieux de ce  
couvent en étaient  
les dépositaires de

L'an 1515.  
Les doyens et  
negociants de la  
Hanse  
déposèrent leurs  
chartes et  
privilèges aux  
archives  
de l'abbaye de  
St-Michel.  
(GUFFENS.)

temps immémorial, comme nous l'apprend un document  
conservé dans le cartulaire du couvent et qui a fourni

le sujet du tableau. A l'occasion, notamment, d'une contestation qui s'était élevée en 1425 entre nos magistrats et les Hanséatiques, au sujet des privilèges de ces derniers, les échevins de la ville s'étant rendus à l'abbaye, y avaient fait ouvrir le coffre pour prendre inspection des documents. Les religieux dressèrent acte de protestation de cette visite et rendirent la ville responsable des conséquences que pourrait avoir le fait exécuté par ses ordres.

C'est le moment où les doyens et négociants de la Hanse remettent solennellement leurs chartes aux mains des religieux réunis, qui a été choisi pour sujet du tableau.

L'an 1524.  
Deux envoyés de la république de Venise, Dardo Bembo et Giovanni Georgi, débarquèrent au quai du Werf, où les magistrats d'Anvers leur firent une réception solennelle au milieu du concours de la population.  
(SWERTS.)

Nos chroniques font mention des premières galères vénitiennes qui visitèrent notre port, l'année 1518, et ces arrivages continuèrent ensuite d'année en année vers l'époque de nos célèbres foires d'été. Chaque fois les capitaines de ces navires furent accueillis avec des démonstrations de joie par toute la population aussi bien que par les magistrats, qui entrevirent déjà les immenses avantages que la place pourrait recueillir des relations avec la république célèbre, qui tenait alors le sceptre de la mer. Ces relations datent donc de six années antérieurement à l'époque que nous avons choisie pour en perpétuer le souvenir. La visite des deux envoyés cités dans l'inscription nous a paru trop remarquable pour ne pas lui donner la préférence sur la représentation des arrivages qui la précédèrent. Nos magistrats aussi accueillirent les personnages avec des égards extraordinaires. Ils leur offrirent le vin d'honneur avec toute la solennité usitée dans ces circonstances, leur donnèrent des guides pour

les accompagner dans leur tournées à Bruxelles et dans d'autres villes du Brabant et finirent par leur remettre des lettres adressées au Doge de la république dont ils étaient les représentants.

---

Lorsqu'Édouard III entreprit sa première expédition contre Philippe-de-Valois, il choisit Anvers pour centre de ses opérations militaires et de ses combinaisons diplomatiques. Il signa à Anvers un grand nombre de chartes et de privilèges et y contracta des emprunts considérables. Il y fit battre monnaie d'or et d'argent et y avait fait diriger, pour être réalisés par nos négociants, les 20,000 sacs de laine que le Parlement lui avait accordés pour subside. Ces actes et opérations nous montrent que le monarque anglais, pendant son séjour en notre ville (1558-1540), fut en relation très-active, non seulement avec le duc de Brabant et ses alliés, mais encore avec nos négociants et banquiers ainsi qu'avec nos magistrats.

Édouard débarqua au bourg d'Anvers le 22 juillet 1558. La maison où il avait pris son logement prit feu le soir même de son arrivée. Cependant les religieux de l'abbaye de St-Michel lui avaient fait préparer dans leur monastère les appartements convenables, et deux ou trois jours après il alla occuper les vastes bâtiments que les moines avaient mis à sa disposition.

Le monarque anglais n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il vint à Anvers. Il est représenté en audience avec les magistrats et les négociants de la ville, dans une des salles du couvent que nous venons de citer.

---

Edouard III, roi  
d'Angleterre,  
pendant son sé-  
jour à Anvers  
consulte  
les principaux  
négociants  
sur ses projets  
financiers.  
1558.  
(SWIRTS.)

L'an 1431.  
Les magistrats  
d'Anvers  
offrirent le vin  
d'honneur aux  
négoçians de  
France.  
(GUFFENS.)

Le sujet du tableau qui rappelle nos plus anciennes relations commerciales avec la France nous reporte à une époque bien antérieure à la scène que les artistes ont essayé de traduire.

En 1451 les négoçians anversoïis se rendant à la foire de Paris, comme ils fesaient tous les ans depuis un temps immémorial, virent leurs chariots arrêtés à Bapaume et à Péronne, où les agents du fisc prétendirent leur faire payer certains droits d'entrée ou de passage; il s'ensuivit un procès. Nos négoçians produisirent à cette occasion des documents par lesquels ils prouvèrent que déjà en 1202 ils étaient en possession des franchises comme habitants d'une ville libre de l'Empire; ils obtinrent gain de cause et leurs anciens privilèges furent confirmés. Depuis cette époque les magistrats d'Anvers accueillirent annuellement, à l'approche de la foire de Paris, les fonctionnaires et négoçians français et leur offrirent le vin d'honneur pour perpétuer le souvenir des anciens privilèges des Anversoïis, et maintenir la bonne entente entre les deux nations.

L'an 1525.  
Marguerite  
d'Autriche reçut  
à Anvers  
la première  
ambassade de  
Perse.  
(GUFFENS.)

Les chroniques d'Anvers mentionnent comme un événement remarquable l'arrivée d'un ambassadeur persan envoyé par le Sofi Ismaël. Ce fut le 26 mai de l'an 1525.

A cette époque Marguerite d'Autriche se trouvait en notre ville et était logée à l'abbaye de St-Michel, séjour ordinaire des souverains qui visitaient Anvers. C'est dans une des salles de la partie du couvent dite *la Cour des Princes*, que la gouvernante reçoit en audience l'envoyé du monarque persan. On ignore le but de la mission.

Mais l'arrivée d'une ambassade venant du centre de l'Asie à l'époque où la renommée avait porté le nom d'Anvers chez les nations les plus éloignées, est certes un événement digne d'être rappelé parmi les monuments de nos anciennes relations commerciales.

---

Le XVI<sup>e</sup> siècle, comme le remarque le savant Altmeyer, fut le commencement des ambassades aux grandes cours des souverains de l'Europe. Nous venons de citer la visite à Anvers d'un envoyé persan; l'année après, le 22 décembre 1524, on vit arriver dans nos murs une ambassade non moins remarquable, envoyée par le Grand-Duc moscovite Vassali Iwanowitsch, célèbre dans l'histoire de Russie et que l'on peut regarder comme le fondateur de ce grand empire.

---

L'an 1524.  
Les magistrats  
d'Anvers  
reçurent les pre-  
miers envoyés  
moscovites.  
(SWERTS.)

Entre les fenêtres sont représentées sur fond d'or la géographie, l'hydrographie et les découvertes cosmographiques, qui par leurs progrès contribuèrent puissamment au développement du commerce au XVI<sup>e</sup> siècle.

Au milieu, Christophe Colomb debout, sur le pont de son navire, la main gauche appuyée sur le gouvernail et tenant de la droite l'astrolabe. (GUFFENS.)

A gauche, Abraham Ortelius, le célèbre géographe anversois. (SWERTS.)

A droite, le géographe Gérard Mercator, célèbre par son invention de la carte hydrographique dressée suivant la projection qui porte son nom. (GUFFENS.)

## PLAFOND.

Immédiatement au-dessus des panneaux, la partie inférieure du plafond est chargée des armoiries des nations dont les consuls résident actuellement à Anvers. Ces armoiries sont : Angleterre. — Autriche. — Bade. — Bavière. — Bolivie. — Brême. — Brésil. — Brunswick-Lunebourg. — Buënos-Ayres. — Chili. — Confédération Suisse. — Costa-Rica. — Danemark. — Espagne. — États Pontificaux. — États-Unis. — France. — Francfort. — Grèce. — Guatemala. — Hambourg. — Hanovre. — Hesse. — Lisenach. — Lubeck. — Mecklenbourg. — Mexique. — Nassau. — Nouvelle-Grenade. — Oldenbourg. — Parme et Plaisance. — Pays-Bas. — Pérou. — Perse. — Portugal. — Prusse. — République Argentine. — Reuss B. C. — Russie. — Sardaigne. — Saxe. — Saxe-Cobourg-Gotha. — Saxe-Meiningen. — Saxe-Weimar. — Deux Siciles. — Suède et Norwège. — Turquie. — Venezuela. — Uruguay. — Wurtemberg.

Comme souvenir de l'époque où le commerce d'Anvers avait atteint sa plus grande splendeur, on voit aux deux bouts de la salle, à l'intérieur de la série d'armoiries que nous venons d'indiquer, deux panneaux portant le millésime M. CCCC. L. et ornés chacun de huit blasons, en tout seize écussons. Ceux-ci nous rappellent autant de nations de négociants qui eurent leur résidence à Anvers au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour distinguer leurs armoiries de celles des consuls, nous avons conservé les indications en langue latine, généralement usitée dans les inscriptions de l'époque à laquelle elles se rapportent. Du côté nord se trouvent : I. Hansa Teutenica. II. Germania. III. Norimberga.

IV. Augusta. V. Florentia. VI. Hibernia. VII. Anglia.  
VIII. Scotia. Au sud : I. Lucca. II. Mediolanum. III. Venetia.  
IV. Genua. V. Algarbia. VI. Catalonia. VII. Hispania.  
VIII. Lusitania. (1).

### FRISE.

Dans la gorge du plafond se déroule la frise décorée d'allégories représentant en grisaille les quatre parties du monde. Nous ne pouvons mieux faire que reproduire l'explication qui en a déjà été donnée dans l'édition des planches de cette partie de l'œuvre, qui a paru récemment :

L'ASIE. Berceau de toutes les religions : sa face est cachée sous un voile, symbole du mystère qui enveloppe ses institutions. Elle montre de la droite les tables de la loi, appuyées contre l'autel du sacrifice ancien : du même côté un calice et un encensoir figurent le christianisme.

De la main gauche elle tient le glaive de Mahomet qui imposa le Coran. Les Vedas sont à ses pieds.

Dans le fond on aperçoit l'autel de Zoroastre, la Trimourti des Indiens, une colonne du temple d'Ellora, une pagode chinoise et la tour de Babel, rappelant la séparation des races.

Cette partie se termine par une allusion : d'un côté au commerce de la Chine, de l'autre aux tissus parfumés de la Perse. (SWERTS.)

L'AFRIQUE. Le matérialisme qui caractérise ses traits

(1) La Hanse. — L'Allemagne. — Nuremberg. — Augsbourg. — Florence. — L'Irlande. — L'Angleterre. — L'Écosse. — Lucques. — Milan. — Venise. — Gènes. — Les Algarbes. — La Catalogne. — L'Espagne. — Le Portugal.

rappelle la tribu de Cham qui peupla cette partie du monde.

Le fétiche sur lequel elle s'appuie d'une main, désigne le fanatisme, l'idolâtrie; et la double corne d'abondance qu'elle tient de l'autre, la double moisson et la richesse du sol africain.

Dans le fond s'élèvent ses monuments sacrés, une pyramide, un obélisque, un sphinx; l'immense désert ferme l'horizon.

Une chasse au lion et une chasse aux autruches figurent, l'une à droite, l'autre à gauche, le commerce des pelleteries et des plumes. (GUFFENS.)

L'EUROPE. Régnant sur le monde par l'intelligence et la civilisation moderne, calme, elle siège au milieu des attributs des sciences, des arts, de la religion et de la monarchie.

Des monuments religieux remarquables de l'Europe s'élèvent dans le fond : le Parthénon pour l'antiquité, St-Pierre de Rome, le Kremlin et la cathédrale d'Anvers pour l'époque actuelle.

D'un côté l'agriculture, de l'autre le commerce des laines. (GUFFENS.)

L'AMÉRIQUE. Jeune, forte, remuante, assise avec moins de calme, entourée de tous les éléments de prospérité matérielle, vêtue en partie de plumes et en partie d'étoffe, elle s'appuie sur un arc de sauvage et un fusil; de la main droite elle tient le niveau de l'égalité et le carcan de l'esclavage.

Dans le fond un bateau à vapeur et une locomotive servent de pendant aux monuments religieux qui ornent les autres parties du monde.

D'un côté la culture et la récolte du tabac, de l'autre la chasse aux bisons.

Au centre du plafond est représentée la Belgique par les armes des neuf provinces, les couleurs et la devise nationales. (SWERTS.)

### CHEMINÉE.

Le cadran de la pendule sert d'appui à deux figures de bronze, représentant le Commerce et l'Industrie (Jos. Du CAJU); plus bas, l'hémisphère coupé de manière à laisser voir partiellement les quatre parties du monde.

Sur les deux pilastres latéraux sont inscrits dans leur ordre chronologique les noms des présidents de la Chambre de commerce depuis son institution. Cette liste contient les noms suivants :

#### PRÉSIDENTS.

1805—1814.	Le Préfet du département des deux Nèthes.
1815.	Le Gouverneur de la province.

#### VICE-PRÉSIDENTS.

1805—1809.	Jacques Nicolas Dierexsens.
1810—1814.	Pierre Joseph De Heyder.
1815.	Norbert Joseph De Wael.

#### PRÉSIDENTS.

1816—1817.	Norbert Joseph De Wael.	1845.	Théodore De Cock.
1818—1819.	Joseph Serruys.	1844.	Cateaux-Wattel.
1820.	Charles H. Dierexsens.	1845.	Jacques Fuchs.
1821.	Bisschop-Basteyns.	1846.	Cateaux-Wattel.
1822—1823.	Christophe Duhring.	1847.	Jacques Fuchs.
1824—1826.	Albert Cogels.	1848.	Cateaux-Wattel.
1827.	Hubert Havenith.	1849.	Jacques Fuchs.
1828—1850.	Charles H. Dierexsens.	1850.	Cateaux-Wattel.
1851—1855.	Joseph Kreglinger.	1851.	Charles Agie.
1854.	Albert Cogels.	1852.	Cateaux-Wattel.
1855.	Charles H. Dierexsens.	1855—1854.	Jacques Fuchs.
1856—1858.	Albert Cogels.	1855—1856.	Guillaume Nottebohm.
1859—1841.	Cateaux-Wattel.	1857.	Cateaux-Wattel.
1842.	Charles Agie.	1858.	Charles Agie.

## Postface.

Les artistes allaient mettre la dernière main à leur œuvre. Ils voyaient avec satisfaction approcher le moment où ils livreraient le fruit de trois années de travail assidu aux regards des autorités et du public. La régence avait déjà annoncé dans son programme des fêtes communales que les peintures seraient visibles pour le public, durant les trois jours de la fête. La notice qui précède venait d'être achevée et était prête à être mise sous presse, lorsque la catastrophe de la nuit du 2 au 3 août vint détruire, en quelques heures de temps, le magnifique monument de notre Bourse, et l'œuvre que MM. Guffens et Swerts allaient exposer avec un juste orgueil aux yeux du public, disparut dans les flammes.

Le seul souvenir qui nous reste de ces belles pages de notre histoire artistique, sont les cartons des compositions. On aurait eu à regretter la perte des deux grands panneaux : les ambassadeurs vénitiens et les négociants de la Hanse, si, par un heureux hasard, les auteurs n'avaient songé à les faire reproduire par la photographie. Ces dessins et les deux photographies seront reproduits plus tard par le burin.



